

## Avis de Vente au plus offrant A.O N° 18 / 2018

La société **Gammarth Immobilière (G.I)**, Société de droit tunisien propriété de l'Etat se propose de lancer un appel d'offres de cession à l'amiable pour le compte de la « de la Société Coréal » de Cinq (05) biens sis à Gammarth, à Carthage Dermich, à B'har Lazreg et à El Aouina- Tunis et à Raoued- Ariana(en Lots séparés) :

▪ **Deux (02) Terrains sise à B'har Lazreg-Tunis et à Raoued plage-Ariana :**

Lot	Bien	Titre Foncier	Emplacement	Superficie	Caractéristiques
I	Essaada	126040 Tunis	Rue Ibn El Jazzar B'har Lazreg A proximité du centre commercial "Carrefour" et à quelques minutes des villes de La Marsa et de Carthage	25 000 m <sup>2</sup>	<b>Zone d'Habitation UAa1</b>  Selon le projet de révision du plan d'aménagement Urbain de la ville de la Marsa
II	Raoued Plage	12756 Ariana	Avenue Mer Méditerranée, Raoued donnant directement sur la plage A quelques minutes de la zone touristique de Gammarth à proximité du pole financier	8 400 m <sup>2</sup>	<b>UAa2</b> Zones résidentielles d'Habitat Individuel jumelé : <b>UAa2</b> Hauteur 12 m R+2 <b>Avec la possibilité de réalisation d'une opération d'ensemble conformément au Règlement d'urbanisme COS 0,5 CUF 3 Hauteur 25 m R+6</b>

▪ **Deux (02) Villas sises à Gammarth et à Carthage Dermich :**

Lot	Villas	Titre Foncier	Emplacement	Descriptif	Sup. Terrain	Sup. Couv.
III	Coréal 5	109763 Tunis	Rue de Chêne Lotissement Coréal-Gammarth Sur le carrefour de Gammarth-Raoued, en face Golf Club House Gammarth et à côté des Hôtels El Mouradi et Ramada Plaza	Villa R+2 partiel <b>en cours de construction (778 m<sup>2</sup>)</b> un sous-sol (208 m <sup>2</sup> ) un jardin et des terrasses (environ 838 m <sup>2</sup> ) et une piscine (environ 65 m <sup>2</sup> )	1 324 m <sup>2</sup> environ	778 m <sup>2</sup> environ

<b>IV</b>	<b>Artémis</b>	<b>86052 Tunis</b>	N°14, à l'angle de l'avenue Tite Live et rue Okba Ibn Nafaa, Carthage Dermech, Tunis La banlieue nord de Tunis, dans une zone résidentielle luxueuse et calme surplombant la côte de Carthage	Villa R+1 (99 m <sup>2</sup> ) un jardin (environ 200m <sup>2</sup> ) une dépendance et un garage (environ 49 m <sup>2</sup> )	<b>348 m<sup>2</sup></b>	<b>253 m<sup>2</sup></b> environ
-----------	----------------	------------------------	---	---	--------------------------	-------------------------------------

▪ **Un (01) appartement sis à El Aouina-Tunis:**

<b>Lot</b>	<b>Appt.</b>	<b>Titre Foncier</b>	<b>Adresse</b>	<b>Emplacement</b>	<b>Type</b>	<b>Sup. Couv.</b>
<b>V</b>	<b>Jannet 40</b>	<b>155581 Tunis / 151215 Tunis</b>	Appartement n° C-15, Bloc C, 4ème étage, Résidence Jannet II, El Aouina nord-Tunis	Dans un immeuble résidentiel, situé dans une zone polyfonctionnelle à 5 minutes des Berges du Lac et de l'aéroport Tunis-Carthage	S+2	<b>91 m<sup>2</sup></b>

Les plans de situation sont disponibles sur le site [www.gammarth-immobiliere.tn](http://www.gammarth-immobiliere.tn), ou directement au siège social de la société ou à son bureau à Sousse.

Les biens objets de la cession seront cédés libres de tous droits ou hypothèques. Ils relèvent de la propriété de la «Coréal», et sont inscrits aux registres de la conservation foncière.

La présente procédure de vente est régie par les conditions figurant au sein du dossier type et dans l'avis d'Appel d'Offres.

La vente porte sur les biens dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers techniques et juridiques sous sa propre responsabilité.

Les personnes intéressées par l'acquisition des biens immobiliers objets de la cession sont invitées à s'assurer le cas échéant de leurs vocations et de leurs situations auprès des autorités locales et des services techniques compétents avant de participer à la présente procédure de cession.

Toute personne physique ou morale désirent prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du **10 Avril au 14 Mai 2018**. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier, aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de deux cent dinars (200 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

**Destinataire : Société Gammarth Immobilière**

**Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac  
1053 Tunis - Tunisie**

**Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 18 / 2018**

**«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»**

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenus des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à **cent mille dinars (100 000 DT) pour chacun des Lots I et II, Trente Mille dinars (30 000 DT) pour chacun des lot de III et IV et Sept mille dinars (7 000 DT) pour le Lot V.**

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 15 Mai 2018 à 15H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **15H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent quatre-vingt (180) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (+216.71.960.100, +216.73.369.037 ou +216.98.910.000). **G.I**